



agence régionale
de la Formation
tout au long de la vie
Poitou-Charentes



BIBLIOGRAPHIE

Février 2010

LES MAISONS DE L'EMPLOI

**Pour tout renseignement :
Agence Régionale de la Formation tout au long de la vie**

Centre de ressources de La Rochelle

15 rue Alsace Lorraine - 17044 La Rochelle Cedex 1

Anne Angot : 05 46 00 32 56 - Mail : a.angot@arftlv.org

Laëtitia Bodard-Valadeau : 05 46 00 32 48 - Mail : l.bodard@arftlv.org

Centre de ressources de Poitiers

Téléport 5 - Avenue du Parc du Futur - BP 40003
86131 Jaunay-Clan Cedex

Sylvie Gay : 05 49 50 37 52 - Mail : s.gay@arftlv.org



Cette revue documentaire a été réalisée par le centre de documentation de l'Agence Régionale de la Formation tout au long de la vie. Elle regroupe des références d'ouvrages, d'études et de rapports ainsi que des textes réglementaires.

Pour aller plus loin...

✓ **Les centres de documentation de l'Agence Régionale de la Formation** présentent un fonds documentaire de plus de 3500 ouvrages, 120 dossiers documentaires et 60 abonnements à des revues spécialisés dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle. A Poitiers et La Rochelle, ils proposent des services de consultation, de prêt et de recherches documentaires à la demande.

✓ **Le portail Emploi Formation en Poitou-Charentes** propose les actualités régionales classées par GFE et par secteurs d'activités, les revues documentaires en téléchargement, mais aussi toutes les actualités de l'emploi et de la formation aux niveaux régional, national et européen, des fiches techniques juridiques, un agenda,...

<http://www.arftlv.org/>

✓ **Les publications de l'Agence Régionale de la Formation tout au long de la vie :**

- ARF Info, la revue bimestrielle d'actualités avec ses fiches techniques juridiques
- Le répertoire ARES des dispensateurs de formation en Poitou-charentes
- Le guide de l'apprentissage en Poitou-Charentes
- Les carnets métiers
- La collection Repères
- La lettre des fonds européens
- Convergences

Références bibliographiques

Les maisons de l'emploi conventionnées avant fin juillet 2007

Cette étude analyse la configuration des 151 Maisons de l'emploi conventionnées avant la fin juillet 2007 et illustre leur diversité tant en terme de partenariat, de périmètre géographique couvert, de moyens financiers et humains ou d'intégration de structures préexistantes. Deux types de Maisons de l'emploi peuvent être schématiquement distingués : les Maisons de l'emploi principalement coordinatrices de l'offre de service des partenaires sans accueil physique du public (un quart environ des Maisons de l'emploi) et les Maisons de l'emploi productrices d'une offre de service avec un espace physique d'accueil.

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/2009.03-13.2.pdf>

INTERNET : DARES. *Premières informations, premières synthèses*. n° 13.2, mars 2009, 8 p.

Compte rendu du débat parlementaire sur les Maisons de l'Emploi

Débat sur les suites de la mission d'information sur les maisons de l'emploi.

[http://www.ville-](http://www.ville-emploi.asso.fr/uploads/Debat_suites_mission_d_information_sur_les_maisons_de_l_emploi_assemble_nationale_24_03_2009.pdf)

[emploi.asso.fr/uploads/Debat_suites_mission_d_information_sur_les_maisons_de_l_emploi_assemble_nationale_24_03_2009.pdf](http://www.ville-emploi.asso.fr/uploads/Debat_suites_mission_d_information_sur_les_maisons_de_l_emploi_assemble_nationale_24_03_2009.pdf)

INTERNET : Assemblée nationale XIIIe législature Session ordinaire de 2008-2009. Deuxième séance du mardi 24 mars 2009, 30 p.

Réforme du SPE : la loi a été adoptée

Cet article traite de l'adoption définitive, en janvier 2008, du projet de loi relatif à la "réforme de l'organisation du service public de l'emploi." Il revient sur les maisons de l'emploi et l'expérimentation du contrat de transition professionnelle et précise les missions du nouvel opérateur issu de la fusion ANPE-Assédic. Enfin il souligne le rôle des Conseils Régionaux dans la mise en oeuvre des politiques de l'emploi au niveau territorial.

ARTICLE : *VISA COMPETENCES*, 6, janvier 2008, pp. 10-11

Réf. : n2927

Métiers liés à l'activité logistique : la maison de l'emploi de la métropole nantaise met en place un dispositif d'appui global aux entreprises

La maison de l'emploi de la métropole nantaise s'engage dans un dispositif d'appui aux entreprises, qui de près ou de loin, ont besoin de personnels qualifiés dans les métiers de la logistique.

ARTICLE : *TRAIT D'UNION*, 196, juin-juillet 2007, pp. 6-7

Réf. : f24396

Petites entreprises et territoires : dialoguer pour anticiper

Cette revue rassemble trente contributions d'auteurs qui traitent de la capacité des TPE à anticiper les mutations économiques, sociales, culturelles et technologiques dans les territoires ruraux. Ils insistent notamment sur l'accompagnement de ses petites entreprises pour les aider à s'adapter aux changements dans un dialogue social territorial élargi.

OUVRAGE : *POUR*, 192, décembre 2006, pp. 49-195

Réf. : L3528 - EES 7

Maisons de l'emploi : un nouveau regard sur le territoire

Le territoire, lieu de vie, donc de travail, de résidence, de loisirs, de proximité et d'espace naturel constitue un élément des identités collectives et individuelles ou s'entrecroisent nombre d'acteurs. Cette palette d'acteur peut conduire à un émiettement de l'information et à des actions où le système territorial fragmenté s'apparente à une organisation de plus en plus complexe et opaque. Concernant les Maisons de l'emploi, leur ancrage territorial favorise la remontée de demandes spécifiques et des problématiques au plus près du terrain.

ARTICLE : *POUR*, 192, décembre 2006, pp. 154-160

ARFTLV – Bibliographie « Les maisons de l'emploi » – Février 2010

En savoir plus sur les Maisons de l'emploi :

http://www.arftlv.org/Dossier_Thematique/168/Les_maisons_emploi.aspx OU <http://www.ville-emploi.asso.fr/accueil/>

Réf. : r2096

Maisons de l'emploi et territoires de projet

Cette étude constitue une première approche de l'analyse des interactions entre la démarche des projets de territoire et celle des maisons de l'emploi. Cette étude répond aux questions suivantes :

- Sur quelle logique territoriale se sont formées les maisons de l'emploi ? ;
- Comment s'articulent les politiques en faveur de l'emploi et du développement économique au sein des territoires de projet ? ;
- Quels types d'actions peuvent être portés par des maisons de l'emploi et s'inscrire dans des dynamiques de développement local ?

ARTICLE : [LES NOTES DE L'OBSERVATOIRE](#), octobre 2006, 26 p.

Réf. : 6411

Les Maisons de l'emploi

Les Maisons de l'emploi représentent une des mesures phares du plan de cohésion sociale lancé en juin 2004 par le gouvernement. À terme, ce sont 300 maisons qui mailleront le territoire fin 2007. Elle rencontrent cependant des difficultés lors de la mise en place des partenariats locaux et lorsqu'il s'agit de créer une structure unique et commune. Néanmoins, les services rendus, au plus proche des personnes, apparaissent comme l'avenir de l'action territoriale en matière d'accès à l'emploi et à la formation.

ARTICLE : *INFFO FLASH*, 687, 1er - 15 octobre 2006, pp. 13-16

Réf. : b258

La réorganisation du service public de l'emploi ou la difficile mise en oeuvre d'une réforme

L'un des aspects les plus importants de la loi de programmation pour la cohésion sociale concerne la réorganisation du service public pour l'emploi et notamment du rapprochement, géographique et opérationnel, des différents services de placement des demandeurs d'emploi. Cet article détaille les transformations introduites par la loi et notamment la redéfinition du service public de l'emploi qui comprend désormais le placement, l'indemnisation, l'insertion, la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Celui-ci rassemble l'Etat, l'Anpe, l'Afpa, l'Assedic mais également les collectivités territoriales et les missions locales. L'auteur évoque le dossier unique du demandeur d'emploi (DUDE) et le rôle des maisons de l'emploi.

ARTICLE : *DROIT SOCIAL*, 12, décembre 2005, pp. 1174-1179

Réf. : 6276

Les Maisons de l'emploi et de la formation : la volonté d'agir ensemble au service des Picards

Sur un territoire marqué par la crise de l'emploi, l'élévation du niveau de qualification est le premier objectif du Conseil régional de Picardie. Pour cela, le Plan régional éducation-formation entend renforcer la prise en compte des demandes du terrain, avec la territorialisation comme espace pertinent de réponse. Conclues en décembre 2005, les Assises de la formation tout au long de la vie ont mis l'accent sur la conception d'un véritable "service régional d'information et d'orientation tout au long de la vie". Avec l'Etat et de multiples partenaires, la Région accompagne la création des "Maisons de l'emploi et de la formation", dont l'action s'inscrira dans un cahier des charges commun, construit en partant des "services rendus aux usagers" et prévoyant un bouquet de services. Déjà, depuis octobre 2005, la Maison de l'emploi et de la formation du Grand Amiénois regroupe en un lieu unique l'ensemble des informations et des dispositifs destinés à faciliter l'insertion professionnelle, l'emploi et la formation. Son territoire d'intervention compte près de 300 000 habitants et 14 500 demandeurs d'emploi. C'est un lieu dédié à leur accompagnement renforcé, grâce à six antennes de proximité.

ARTICLE : *ACTUALITE DE LA FORMATION PERMANENTE*, 198, septembre-octobre 2005, pp. 70-73

Réf. : r1893

Maisons de l'emploi : un modèle précurseur

Le pays du Bocage bressuirais a anticipé sur le plan Borloo en créant en 2000 sa maison de l'emploi. Elle réunit la majorité des structures agissant en faveur de l'emploi et du monde

économique (Anpe, Assedic, Paio, etc.). Conçue comme un véritable lieu-ressources et destinée à faciliter les démarches vers l'emploi des usagers, sa création a permis une véritable mutualisation des compétences et des informations entre les acteurs.
ARTICLE : *LE JOURNAL DE L'ACTION SOCIALE*, 97, mai 2005, pp. 30-31
Réf. : b113

La création de maisons de l'emploi est-elle une bonne initiative ?

La loi de programmation pour la cohésion sociale prévoit la création de maisons de l'emploi associant Etat, Anpe, Assedic, collectivités territoriales, structures d'insertion ... Ces nouvelles instances vont-elles améliorer le service rendu aux chômeurs, aux salariés en quête d'un nouvel emploi ainsi qu'aux entreprises ? Trois experts apportent leurs points de vue à cette question : Pierre Rallé, directeur du Centre d'études de l'emploi, pense que les maisons de l'emploi seront surtout des "instances de coordination" ; pour Jean-Marc Terrien, directeur de la mission locale de Nantes Métropole, "il ne faudrait pas rajouter une couche au mille-feuille de l'insertion et de l'emploi" ; Philippe Labbé, ethnologue et sociologue, souligne que "le fait que [les maisons de l'emploi] ne soient pas absolument novatrices n'obère en rien leur intérêt".
ARTICLE : *LIAISONS SOCIALES MAGAZINE*, 58, janvier 2005, pp. 10-11
Réf. : j2064

Ces maisons de l'emploi où cohabiteront Anpe, Unedic et acteurs locaux

Simple guichet d'accueil de chômeurs ou dispositif d'animation territoriale, cellule centrée sur un public ou plates-formes ouvertes à tous... Quelque 150 antennes sont, sur le terrain, susceptibles d'être labellisées "maison de l'emploi" dans le cadre du plan Borloo. Reste à régler la question de leur pilotage entre le service public de l'emploi et les collectivités territoriales.
ARTICLE : *LIAISONS SOCIALES MAGAZINE*, 56, novembre 2004, pp. 38-40
Réf. : j2052

Maison de l'emploi de la métropole nantaise : l'auto-évaluation pour mieux piloter

La maison de l'emploi de Nantes a expérimenté, en 2007, une démarche d'auto-évaluation. Il s'agit d'une aide à la décision et relève d'une démarche de progrès. La question évaluative retenue était la suivante : "Dans quelle mesure le dispositif d'accueil des espaces de la maison de l'emploi contribue-t-il suffisamment à une facilitation de l'insertion professionnelle du public des quartiers ? Peut-on l'améliorer ? Les principaux résultats de ce questionnement sont présentés.
ARTICLE : *TRAIT D'UNION*, 211, janvier 2009, pp. 1-3
Réf. : f29688

En juin 2008, le [rapport Anciaux](#) présentait un bilan de la situation des Maisons de l'emploi, et le [rapport Dalloz](#) avançait trois propositions "pour mettre en œuvre les corrections qui s'imposent" : l'intégration des PLIE et des CBE, la création d'un Comité national de surveillance et la maîtrise des financements publics par le plafonnement de l'aide de l'État. Aujourd'hui, la création de Pôle Emploi est une occasion unique de redéfinir les missions et statuts respectifs des différents acteurs du SPE et de repenser l'offre de service. C'est dans ce cadre que se pose la question de l'avenir des Maisons de l'emploi à côté de Pôle Emploi, notamment dans une note intitulée "[Fusion ANPE/Assédic : réflexion sur le positionnement des Maisons de l'Emploi et des Missions locales](#)".

Bernard Depierre, député UMP de la Côte d'Or y assure que "au lieu de répondre au problème de l'éparpillement des acteurs de l'emploi, du manque de prospective et d'inefficacité du suivi individualisé, les Maisons de l'emploi se cantonnent trop souvent à accueillir et accompagner le demandeur d'emploi alors même que l'ANPE assure déjà cette offre de service." Il recommande notamment l'intégration des MDE dans Pôle Emploi, en tant qu'observatoire et expert de l'emploi.

Le 24 mars 2009, l'Assemblée nationale a organisé un débat "sur les suites de la Mission d'information de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, sur les Maisons de l'emploi". Le [deuxième rapport Dalloz](#) remis à cette occasion, rappelle les conditions nécessaires à la pérennisation des Maisons de l'emploi : obtenir une meilleure coordination territoriale par l'intégration progressive des PLIE et des CBE au sein des Maisons de l'emploi ; parvenir à une participation financière de l'État plus équilibrée par le plafonnement des subventions de fonctionnement des Maisons de l'emploi au regard du nombre des habitants de leur bassin d'emploi ; favoriser une organisation plus structurée du réseau par la création d'un Comité national de suivi des Maisons de l'emploi destiné à permettre une véritable évaluation de ces maisons et constituer une instance d'animation de leur réseau. Lors du débat, la fusion des Missions locales avec les Maisons de l'emploi a été évoquée comme une possibilité, Laurent Wauquiez soulignant cependant que la fonction d'opérateur des Missions locales les écartait du fonctionnement des Maisons de l'emploi. Par contre, la fusion des PLIE et des comités de bassins d'emploi est très vivement souhaitée.

Le 2 avril 2009, ce sont les élus locaux qui se sont exprimés en demandant la généralisation des Maisons de l'emploi, dans un [manifeste](#) présenté par **Alliance Villes Emploi**.

Enfin, la **CNML** vient de livrer ses 30 propositions pour définir les nouvelles formes de partenariat entre les missions locales et Pôle emploi dans une [étude](#) publiée le 3 avril 2009. « Pour réussir le défi de l'insertion professionnelle des jeunes, les missions locales et les agences locales de Pôle emploi doivent rester sur leur cœur de métiers, positionner leur offre de service en complémentarité et veiller à rapprocher leurs pratiques."

S'agissant de l'élaboration du **nouveau cahier des charges des Maisons de l'Emploi**, Laurent Wauquiez a souhaité qu'une mission, présidée par **Michel Thierry** (IGAS), rédige un rapport porteur de préconisations pour le futur cahier des charges des Maisons de l'Emploi et de nouvelles modalités financières ; ce nouveau cadre devant être mis en œuvre dès les premières reconductions des conventions des Maisons de l'Emploi en décembre 2009. [Le rapport](#) a été présenté en juillet 2009 ; le projet de cahier des charges est en cours d'élaboration. Il a été soumis en septembre 2009 à la consultation du Conseil national de l'emploi.

Consulter la version soumise au CNE :

Des accords-cadre pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi

Pôle emploi et Alliance Villes emploi ont signé le 11 février 2010 deux accords-cadres. L'un avec l'Etat porte sur le développement d'une [coopération entre Pôle emploi et les Maisons de l'emploi](#) (MDE) pour contribuer notamment à l'élaboration d'une stratégie territoriale partagée par tous leurs partenaires et mise en œuvre par des plans d'actions concertés. Cet accord court jusqu'au 31 décembre 2014. Il fixe un cadre général à la coopération entre Pôle emploi et les Maisons de l'emploi. C'est un document d'orientation stratégique qui laisse une large place à la négociation locale et à l'initiative dans le respect du nouveau cahier des charges des Maisons de l'emploi.

L'autre vise à renforcer [la coopération entre Pôle emploi et les PLIE](#) (Plans locaux pour l'insertion et l'emploi) en s'appuyant sur les savoir-faire des PLIE afin de construire des parcours professionnels adaptés pour l'insertion des personnes rencontrant des difficultés sociales et coordonner les actions pour accélérer leur retour à l'emploi. D'une durée de 4 ans, cet accord poursuit trois objectifs nécessitant une action commune de Pôle emploi et des PLIE : poursuivre le développement de l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion sociale ; favoriser le développement de partenariats locaux ; renforcer la coordination des actions vers les entreprises.

A noter également la signature d'une [convention de coopération d'Alliance villes emploi avec le Service des Achats de l'Etat](#). Cette convention vise notamment à développer les « clauses sociales » dans les marchés publics lancés par l'État. Elle met également l'accent sur le déploiement du dispositif des « guichets uniques », dans les maisons de l'emploi et les Plie animés par AVE.

Décret n° 2008-1010 relatif à l'organisation du service public de l'emploi

Le Conseil national de l'emploi est consulté sur les textes relatifs à l'emploi, le projet de convention d'objectif et de gestion de la nouvelle institution issue de la fusion ANPE-Assédic, sur l'agrément de la convention d'assurance chômage et sur le système d'information du SPE. Il adopte chaque année un programme d'évaluation des politiques d'emploi. Un décret détaille la composition et fonctionnement de ce Conseil national.

Il permet aussi la mise en place des Conseil régionaux de l'emploi prévus par la [loi du 13 février 2008](#) et dont il fixe la composition : le Préfet de région et quatre représentants de l'Etat, cinq représentants des collectivités territoriales (2 pour la Région, 2 pour les Départements et 1 pour les communes), des représentants des syndicats de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs, le directeur régional de l'institution issue de la fusion ANPE-Assédic et un représentant pour chacune des catégories suivantes : universités, maisons de l'emploi, missions locales, Agefiph.

Par ailleurs le décret précise l'organisation et le fonctionnement de l'institution issue de la fusion ANPE-Assédic (conseil d'administration, directions nationale et régionales, instance paritaire régionale...), le contenu et les signataires de la convention pluriannuelle fixant ses orientations et ses objectifs ainsi que la composition du comité de suivi de son application.

L'ensemble des textes réglementaires sont modifiés pour prendre en compte la création de ces nouvelles instances et de la réforme du SPE. Ils s'appliqueront à compter du 1er novembre prochain ou, à la date de la première réunion du conseil d'administration de l'institution issue de la fusion ANPE-Assédic (date de sa création).

[Décret n° 2008-1010 du 29 septembre 2008](#)